



Newsletter N° 2 - Janvier 2008

Toute l'équipe d'Immo Partners vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2008 et vous informe...

## **Le champ d'application du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) s'élargit...**

- . Un constat de risque d'exposition au plomb devra être réalisé dans les parties communes des immeubles d'habitation avant le 12 août 2008.
- . A compter du 12 août 2008, un constat de risque d'exposition au plomb devra être établi à la location d'un immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation construit avant le 1er janvier 1949



Anticipez ces obligations, demandez dès maintenant un devis gratuit ou contactez-nous au 01 43 58 78 20.



L'Art L 134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit l'obligation pour tout vendeur d'immeuble ou partie d'immeuble à usage d'habitation de fournir un diagnostic électrique de son installation intérieure si celle-ci date de plus de 15 ans. D'après un dernier communiqué, le Conseil d'Etat proposerait le 1er Janvier 2009 comme date d'application.

*Consultez notre dernière newsletter portant sur le diagnostic gaz et la certification des diagnostiqueurs.*

*N'hésitez pas à consulter notre site internet pour découvrir l'intégralité de nos services : [www.immopartners.fr](http://www.immopartners.fr)*

*Pour vous désinscrire, cliquez [ici](#)*